

# MENACES CONTRE LES AVOCAT.E.S DÉFENSEUR.E.S DES DROITS HUMAINS



## QUI SONT LES AVOCAT.E.S DÉFENSEUR.E.S DES DROITS HUMAINS?

Ce sont des avocat.e.s qui luttent **contre les violations des droits humains** à travers le monde. Leurs mandats incluent notamment la **protection des droits des populations vulnérables, des groupes marginalisés, des femmes, des enfants, des réfugié.e.s et des communautés LGBTI**. Travailler en tant qu'avocat.e des droits humains signifie **défendre des personnes qui ont souffert de grandes injustices** et tenir les auteur.e.s de ces violations comme responsables.

## VICTIMES ENCORE À CE JOUR

Un grand nombre de défenseur.e.s des droits humains voient **leurs droits fondamentaux violés**. En raison de leur métier, elles et ils peuvent être victimes d'assassinats, de disparitions forcées, de torture, de traitements cruels, inhumains ou dégradants, de détentions arbitraires, de menaces, de répression, de harcèlement et de stigmatisation. Leurs libertés de mouvement, d'expression et d'association peuvent se voir restreintes. Plusieurs défenseur.e.s sont également victimes de fausses accusations et de procès inéquitables.



## JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'AVOCAT EN DANGER

Depuis 2015, la **Journée internationale de l'avocat en danger**, qui a lieu tous les 24 janvier, permet d'avoir une pensée pour tou.te.s les avocat.e.s victimes. Cette journée souligne leur courage et dévouement. Les avocat.e.s défenseur.e.s des droits humains se retrouvent régulièrement dans des situations hasardeuses afin de défendre les droits des personnes en situation de vulnérabilité ainsi que le respect de la primauté du droit.

## L'IMPORTANCE DE LA PROTECTION DES AVOCAT.E.S

**Les Principes de base des Nations Unies relatifs au rôle du barreau** soulignent l'importance pour les avocat.e.s de jouir de la liberté de croyance, d'expression, de réunion et d'association. On y prévoit notamment :

- le droit aux avocat.e.s de ne pas être menacé.e.s de poursuites ou de sanctions économiques ou autres en raison de toutes mesures prises conformément à leurs obligations et normes professionnelles reconnues et à leur déontologie;
- la liberté de s'acquitter de toutes leurs fonctions professionnelles sans intimidation, entrave, harcèlement, ni ingérence indue;
- le droit de voyager et consulter leurs clients de manière libre dans le pays comme à l'étranger.

Malgré l'adoption des Principes en 1990, il y a encore un nombre inquiétant d'attaques et d'interférences vis-à-vis des avocat.e.s et l'indépendance de la profession juridique.



## ASSASSINAT DU BÂTONNIER DU BARREAU DE PORT-AU-PRINCE - AOÛT 2020

Engagé pour la défense de l'État de droit et de la justice en Haïti, **Maître Monferrier Dorval** a passé sa carrière à souligner l'importance du droit à la vie des avocat.e.s. Son assassinat constitue une attaque contre les valeurs qu'il a défendu tout au long de sa carrière. La perte tragique de Me Dorval est un triste exemple des violations graves des droits humains qui sévissent encore de façon régulière à travers le monde. Il est primordial que les États de par le monde combattent l'impunité sous toutes ses formes afin d'assurer la sécurité de leur population conformément à leurs obligations internationales. Les avocat.e.s défenseur.e.s des droits humains doivent être davantage protégé.e.s et ne devraient pas se sentir menacé.e.s dans l'exercice de leurs fonctions.

